

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

192199

M23- N° 0034203

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 02598

Société : RAM

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Hafsi Babag Fouad

Date de naissance : 09/05/1951

Adresse : 28 Rue 9 Juillet (ex Volney) Flaine ville 2 long

Tél. : 06 66 73 1198

Total des frais engagés : 2500

Dhs

FR4FRDS/V2/20-10-2023

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/01/2021

Nom et prénom du malade : Benabdellah Boudou Nouria

Age : 70

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Neoplasie palliative

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25/01/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. Naoufal MAMOU
Centre International d'Oncologie et de Thérapie des Alouettes
Casablanca

Tel. : 05 22 20 45 45

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19-01-20	a	cet		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Clinique Radio Biochoum - Casablanca 28/01/24 AB	28/01/24	R.R.M. Cerebral	2500 DHS

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

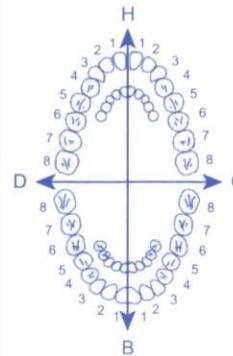
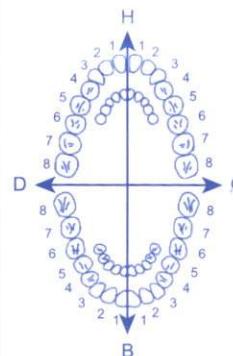
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



AKDITAL

Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

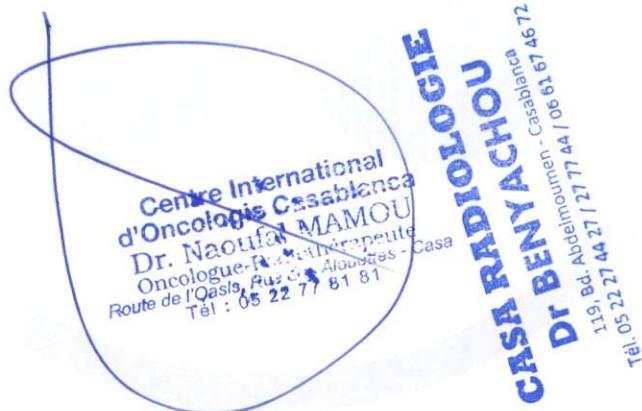
Casablanca, le.....

19/01/2024

MME BERRADA BADAoui NOUZHA

IRM cérébrale

Bilan de rechute d'un CPC poumon traité par RCC
Nodule du scalp



4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma
IF : 14402100 - ICE : 001645198000028

**CASA
RADIOLOGIE**

Dr Y. BENHADDOU
Dr K. BENYACHOU



**البيضاء
للفحص بالأشعة**

الدكتور يوسف بنحدو
الدكتور خالد بنيشو

Casablanca, le 23/01/2024

FACTURE :00743/2024

Nom & Prénom : **BERRADA BADAQUI NOUZHA**

Examen(s)	
IRM CEREBRALE	
Montant TOTAL	2500 DH

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :
deux mille cinq cents (2500 DH)

CASA RADILOGIE
Dr BENYACHOU
119, Bd. Abdelmoumen Casablanca
Tél. 05 22 27 44 27 / 27 77 44 / 06 61 67 46 72



Médecin Traitant : **DR N. MAMOU**
Nom du patient : **MME BERRADA BADAOUI NOUZHA**
Examen Réalisé : **IRM CEREBRALE**

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES:

Bilan d'apparition d'une lésion du scalpe chez une patiente traitée pour carcinome pulmonaire avec rechute traitée par radio chimio thérapie.

TECHNIQUE:

Exploration faite en transverse diffusion avec étude de l'ADC, transverse T2 FLAIR et T2*, sagittale T1, coronale T2, 3D TOF artériel, sagittale et coronale et transverse T1 avec injection de Gadolinium.

RESULTATS:

Pas de ptose des amygdales cérébelleuses.

Pas de syndrome de masse de la fosse postérieure ni des hémisphères cérébraux et pas de prise de contraste pathologique en faveur d'une éventuelle lésion secondaire.

Le système ventriculaire est en place avec dilatation modérée des ventricules latéraux par atrophie sous-corticale.

Sur le FLAIR, présence des foyers en hypersignal FLAIR des hémisphères cérébraux et des pourtours ventriculaires de leucoaraïose.

Atrophie corticale avec aspect élargi des vallées sylviennes et des circonvolutions cérébrales.

Pas d'anomalie sur les artères du polygone de Willis.

Mise en évidence d'une lésion du scalpe en occipital droit linéaire en hypersignal diffusion avec ADC restreinte, isosignal T1 et T2 non modifiée par l'injection de Gadolinium sans atteinte osseuse sous-jacente et sans extension à l'endocrâne.

CONCLUSION:

Pas de syndrome de masse ni de prise de contraste pathologique au niveau de la fosse postérieure ni des hémisphères cérébraux d'une éventuelle localisation secondaire.

Atrophie cérébrale surtout corticale.

Petite lésion du scalpe en occipital droit non modifiée par l'injection de Gadolinium et sans extension à l'os ou à l'endocrâne. A confronter au résultat Anapath d'une biopsie de sécurité.

*Bien fraternellement à vous.
DR K. BENYACHOU*

N/B : Pour visualiser les images de ce patient sur votre PC, utilisez le lien :
<http://casaradiologie.ddns.net:8081/images/> Login : 447074 Mot de Passe : 233522

CASA RADIOLOGIE
Dr BENYACHOU
119, Bd. Abdelmoumen - Casablanca
Tél. 05 22 27 44 27 / 27 77 44 / 06 61 67 46 72